

Arrondissements d'Ahuntsic–Cartierville et de Saint-Laurent

Modernisation du réseau d'aqueduc

Rue Périnault

Fin des travaux reportée

La Ville de Montréal vous informe que la fin des travaux de modernisation du réseau d'aqueduc dans la rue Périnault, à l'ouest du boulevard Laurentien, sont reportés d'une semaine. En raison de circonstances particulières, le chantier qui devait être démobilisé **dans la semaine du 31 août 2020** se déroulera jusqu'au **11 septembre 2020**.

Nature des travaux

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet d'optimisation du réseau d'alimentation principal en eau potable de l'agglomération de Montréal. La construction et la réparation d'infrastructures nécessaires à la régulation de la pression facilitent la gestion et l'exploitation du réseau d'aqueduc en plus de permettre de réduire les bris de conduites.

Circulation

Une seule voie est ouverte sur la **rue Périnault** à l'ouest du boulevard Laurentien. La circulation est gérée en alternance par des signaleurs.

L'accès aux commerces à proximité est maintenu.

Aux abords des zones de travaux, les automobilistes sont invités à faire preuve de la plus grande prudence, à circuler à vitesse modérée et à respecter la signalisation mise en place.

Durée et horaire des travaux

- **À partir de la semaine du 17 août 2020 jusqu'au 11 septembre 2020**
- Du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h
- Possibilité de travaux le soir et la fin de semaine, si nécessaire

Il est à noter que ces interventions pourraient être décalées ou prolongées en raison de conditions météorologiques ou d'autres contraintes.

Alimentation en eau potable

Des interruptions de l'alimentation en eau potable sont prévues. Les résidences touchées en sont avisées 48 heures à l'avance. Nous vous demandons de porter une attention particulière à ces avis afin de vous préparer en conséquence et de minimiser les inconvénients.

Impacts des travaux

- **Stationnement dans la rue** : des restrictions de stationnement sont en vigueur dans la zone des travaux et les rues à proximité.
- **Accès aux bâtiments** : en tout temps, l'accès piétonnier aux bâtiments situés aux abords du chantier est préservé. Les trottoirs sont généralement accessibles, mais pourraient être entravés lors de certaines phases.
- **Transport en commun** : le transport en commun est maintenu. Les horaires, les trajets et l'emplacement des arrêts pourraient être modifiés. Contactez le service STM-INFO (514 786-4636 ou www.stm.info).
- **Bruit et poussière** : le passage de camions pourrait générer de la poussière et du bruit.
- **Collectes des ordures et des matières recyclables** : l'entrepreneur déplace les bacs et sacs à l'extérieur de l'aire de travail lors des journées de collectes. **Identifiez vos bacs.**

La Ville de Montréal vous remercie de votre collaboration et met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour limiter les impacts liés à l'exécution de ces travaux.

INFO-TRAVAUX



Renseignements



514 872-3777, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 20 h 30 ou le samedi et le dimanche, de 9 h à 17 h



À tout autre moment, pour signaler une situation nécessitant une intervention rapide et prioritaire, composez le 311.



info-travaux@ville.montreal.qc.ca



ville.montreal.qc.ca/chantiers

COVID-19

La reprise des chantiers de construction s'inscrit dans le cadre du plan de réouverture de différents secteurs économiques élaboré par le gouvernement du Québec durant la pandémie de la COVID-19. Cette reprise est un signe manifeste de la relance économique de la métropole et elle est déployée dans le respect des conditions de prévention recommandées par les autorités de santé publique du Québec.

La Ville de Montréal met des mesures en place sur ses chantiers de construction afin de prévenir les risques de contamination des travailleurs et des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou qui circulent à proximité de ceux-ci. Montréal rappelle que la prévention des infections est la responsabilité de tous.

La Ville analyse la situation au fur et à mesure de son évolution et s'assure d'appliquer les mesures recommandées par la Direction régionale de santé publique.

Zone en travaux

